



PRÉFET
DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

7 ENGAGEMENTS

POUR UNE ROUTE PLUS SÛRE



Signature de la charte

7 engagements pour une route plus sûre

Le risque routier professionnel est un risque professionnel majeur : chaque année, les accidents routiers professionnels (accidents de trajet et de mission) sont la première cause de mortalité au travail. Ainsi, en France, 406 personnes ont été tuées en 2019, 356 en 2020. En Moselle, le risque routier professionnel représente 120 accidents (35% des accidents dans le département), 7 tués (17%) et 77 blessés (18%) en 2020. La particularité du risque routier professionnel est qu'il se déroule sur le domaine public, la route, et non dans l'entreprise ou l'administration et qu'il concerne, tous les jours, de nombreux professionnels amenés à utiliser un véhicule dans le cadre de leur travail.

Les entreprises et les administrations doivent prendre en compte ce risque encore trop souvent sous-estimé car indirectement lié à leur activité professionnelle principale. Lorsque conduire est un acte de travail, l'employeur doit gérer le risque routier au même titre que les autres risques professionnels.

Au-delà de la sécurité des employés, la mise en place d'une telle politique de prévention présente un véritable enjeu économique et social. En effet, la maîtrise du risque routier professionnel permet de responsabiliser les employeurs, de réduire les coûts directs et indirects (pertes matérielles, remplacement du véhicule, image de marque ternie et augmentation des cotisations d'accidents de travail), de préserver la vie et la santé des collaborateurs, de contribuer à l'amélioration du climat social de l'entreprise et d'affirmer des valeurs de responsabilité et de citoyenneté de l'administration ou de l'entreprise.

De nombreuses entreprises et organisations professionnelles nationales se sont investies aux côtés de la délégation à la sécurité routière en signant des chartes qui placent le risque routier au cœur de leurs préoccupations. Elles s'engagent ainsi à mettre en œuvre des mesures concrètes générant de bonnes pratiques destinées à l'ensemble de leurs employés, de leurs adhérents et de leurs partenaires.

C'est ainsi qu'en Moselle, la préfecture s'investit dans cette thématique et propose de décliner localement la charte des 7 engagements pour une route plus sûre.

La signature de cette charte permet aux signataires de s'inscrire dans une démarche de longue durée d'employeurs engagés. Ils pourront ainsi développer des plans de prévention du risque routier ou mettre en place des programmes d'actions avec des mesures concrètes pour relayer les messages et certaines opérations de sensibilisation de la sécurité routière auprès de leur personnel et/ou de leurs clients ou usagers. Chaque signataire s'engage à développer et améliorer la composante sécurité routière dans sa structure et à améliorer la connaissance du risque routier.

Chaque signataire s'engage à respecter les engagements qui suivent.

7 engagements pour une route plus sûre



1. Limiter aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant

Exemples de mise en œuvre :

- Éviter de tenir une conversation téléphonique en conduisant et recommander de reporter les appels. Rappeler aux salariés que seuls les appels en « mains libres » sont autorisés.
- Ne pas engager de conversation téléphonique avec un collaborateur en situation de conduite.
- S'engager à promouvoir auprès des salariés l'application « Mode conduite ».



2. Prescrire la sobriété sur la route

Exemples de mise en œuvre :

- Prévoir lors des réceptions dans les entreprises un dispositif de prévention de la conduite en état alcoolisé.
- Pour les repas d'affaires, promouvoir la sobriété comme bonne pratique professionnelle.
- Sensibiliser les collaborateurs à l'importance d'empêcher un collègue qui aurait bu de prendre la route.
- Former sur les risques liés aux comportements addictifs (alcool, stupéfiants, médicaments).



3. Exiger le port de la ceinture de sécurité

Exemple de mise en œuvre :

- Demander aux salariés de s'assurer lors de leurs déplacements professionnels du port de la ceinture pour eux-mêmes et pour les autres passagers.



4. Ne pas accepter les dépassements des limitations de vitesse

Exemples de mise en œuvre :

- Ne jamais placer un salarié dans une situation l'obligeant à commettre un excès de vitesse pour remplir ses missions.
- Toujours demander aux salariés, en cas d'infraction, d'en assumer la sanction.



5. Suggérer d'intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet

Exemples de mise en œuvre :

- S'assurer que les déplacements des salariés sont compatibles avec le respect du code la route.
- Prescrire des moments de repos réguliers suffisants.
- Organiser le travail de façon à limiter autant que possible les déplacements routiers.



6. Favoriser une culture de la sécurité routière

Exemples de mise en œuvre :

- Sensibiliser ou former les salariés à la sécurité routière et à l'éco-conduite.
- Opter pour une organisation rationnelle des déplacements permettant un gain économique et la réduction de l'exposition au risque routier.



7. Encourager les usagers de deux roues à mieux s'équiper

Exemples de mise en œuvre :

- Fournir aux salariés se déplaçant à deux-roues ou en engin de déplacement motorisé personnel les équipements de sécurité obligatoire (casques et gants certifiés).
- Développer des incitations favorisant l'usage d'équipements supplémentaires.

7 engagements pour une route plus sûre

Les employeurs s'engagent pour la sécurité routière de leurs salariés

NOS 7 ENGAGEMENTS

✓ Nous limitons
aux cas d'urgence les
conversations téléphoniques
au volant

✓ Nous prescrivons la **sobriété**
sur la route

✓ Nous exigeons le port
de la **ceinture de sécurité**

✓ Nous n'acceptons pas
le **dépassement des vitesses**
autorisées

✓ Nous intégrons des
moments de repos dans
le calcul des temps de trajet

✓ Nous favorisons la **formation**
à la sécurité routière

✓ Nous encourageons
les **conducteurs de deux-roues**
à mieux s'équiper

Vous aussi, signez les 7 engagements sur
securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

#EmployeursEngagés
#SécuritéRoutièreAuTravail



Laurent Touvet,
Préfet



Nadège Risse,
Première vice-présidente



Philippe FISCHER,
Président



Julien Husson,
Conseiller municipal



Jean-Louis Ballarini,
Conseiller délégué



Roland Roth,
Président



P/O Jérôme End,
Président



P/O Claire Abalain,
Directrice



Emilien Gangemi,
Président



Christophe Thiriet,
Président